

Stratégie de communication

INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027)

Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE

Approuvé par le Comité de Suivi le 23 février 2023



Sommaire

Introduction	3
Règlements	5
Étapes	5
Principes	6
Objectifs	7
Publics cibles	8
Outils	9
Capitalisation	12
Calendrier	12
Budget	13

Introduction

Le programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027), approuvé par la Commission européenne le 23 novembre 2022, comprend une section dédiée à la communication dans laquelle sont présentés les objectifs, les publics cibles et les outils de communication. Ce document vise à développer ces informations et à être une feuille de route pour les sept années de vie du Programme. L'évaluation de la communication pour la période 2014-2020 réalisée par la société Regio Plus a été prise en compte pour l'élaboration de cette stratégie.

Améliorer la visibilité de la politique de cohésion est devenue une priorité absolue. Chaque année, les fonds de cohésion européens cofinancent des milliers de projets dans toute l'Europe, constituant pour le citoyen la manifestation la plus concrète des actions de l'Union Européenne (UE). Une communication plus efficace de ces interventions est cruciale pour mieux faire connaître les avantages que l'UE apporte à la vie des gens et renforcer l'image publique de l'Union Européenne.

La Commission Européenne accorde de plus en plus d'importance à la communication, consciente qu'elle est le moyen pour les citoyens de comprendre les avantages des politiques communautaires. En ce sens, les programmes INTERREG doivent assurer la visibilité de l'aide de l'Union Européenne dans toutes les activités liées aux projets qu'ils programment. La Commission Européenne a inclus dans ses règlements, pour la première fois, une mention de la suppression jusqu'à 2% de l'aide du FEDER pour les partenaires de projets INTERREG qui ne respectent pas les obligations de communication (Règlement (UE) 2021/1059, Art. 36, section 6) dans le cadre INTERREG.

La crise dérivée de la pandémie a touché pratiquement tous les domaines de notre vie. Le programme POCTEFA tentera, à travers le financement de projets, d'accompagner la relance économique de la zone, sans négliger des aspects tels que l'environnement. La façon dont nous communiquons a également changé depuis le début de la pandémie, avec une généralisation du travail à distance et un grand nombre d'événements et de réunions en ligne qui étaient auparavant en présentiel. Il est difficile de deviner comment ces nouveaux modes de travail vont s'installer et, par conséquent, la manière dont nous interagissons dans la sphère professionnelle. Cependant, tout semble indiquer que les événements en présentiel vont être moins fréquents et que le format d'événement hybride, avec une partie en présentiel et une partie en ligne, sera très généralisé.

De la même manière, l'engagement pour des communications en ligne (via les réseaux sociaux ou mailing) avec des contenus adaptés au destinataire gagnera du terrain.

Le Programme n'est pas étranger à ces changements et doit adapter sa façon de communiquer auprès de ses publics cibles.

Une autre nouveauté par rapport aux périodes précédentes, POCTEFA a décidé d'inclure et de planifier la capitalisation des résultats dès le début du Programme, suivant ainsi les recommandations de la Commission Européenne.

Le document « [Communiquer sur la Politique de Cohésion période 2021-2027](#) » créé par la Commission Européenne explique que :

Le contexte réglementaire de la communication entourant la politique de cohésion a évolué au fil des périodes de programmation successives, de simples exigences relatives à la publicité sont progressivement devenues des obligations précises en matière de diffusion et de transparence. Au cours de la période 2014-2020, un jalon décisif a été franchi, et la communication est désormais reconnue comme une fonction stratégique des programmes. Les nouvelles dispositions pour la période 2021-2027 se conforment à cette approche. Elles s'efforcent de trouver un équilibre entre, d'une part, renforcer les responsabilités des États membres, des autorités de gestion et des bénéficiaires et, d'autre part, alléger la charge réglementaire qui repose sur leurs épaules.

Le cadre réglementaire fixe les exigences minimales auxquelles les programmes et les projets doivent satisfaire en matière de communication. Toutefois, le succès de ces efforts dépend en fin de compte de l'engagement effectif, du professionnalisme et de l'expertise des autorités concernées et des promoteurs des projets. Ce qui signifie qu'il faut aller bien au-delà du seul respect des dispositions réglementaires. En d'autres termes, la communication ne doit pas être traitée comme un simple exercice bureaucratique consistant à cocher les bonnes cases. Elle doit être considérée comme un aspect central et une préoccupation fondamentale des programmes et des projets.

Le programme POCTEFA a pris en compte ce message lors de l'élaboration de sa stratégie de communication, qui sera alignée sur le plan de capitalisation.

Règlements

Les règlements européens qui s'appliquent au programme INTERREG VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027) sont :

- Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion.
- Règlement (UE) 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions particulières relatives à l'objectif «Coopération territoriale européenne» (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur. Section II, article 36.
- Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, ... Titre II, Chapitre III, Articles 47, 49, 50 et Annexe II.

Étapes

Cette stratégie de communication comprend des actions de communication qui seront développées en continu tout au long de la période 2021-2027 et d'autres qui seront réalisées à des moments précis.

La stratégie de communication se déroulera en trois étapes :

Première étape : lancement. A ce stade, il faut faire connaître l'existence du Programme de Coopération, ses lignes d'action (objectifs politiques), le calendrier provisoire des différents appels à projets, son affectation budgétaire et ses nouveautés par rapport aux périodes précédentes. Les trois principales nouveautés de cette période sont l'existence d'opérations d'importance stratégique (zones fonctionnelles), l'appel à projets de petits projets et l'objectif spécifique INTERREG.

Deuxième étape : Exécution et suivi. Dans cette étape, la connaissance et la diffusion du programme de coopération seront approfondies, de manière particulière des informations détaillées seront données sur les différents appels à projets, des informations précises aux partenaires finaux sur la gestion des projets, ainsi que des informations sur les principales activités et résultats des projets en cours d'exécution.

Troisième étape : Exécution et clôture. Cette dernière étape s'adressera prioritairement au grand public en diffusant les principales réalisations du Programme en général et les projets réalisés en particulier.

Principes

Visibilité, transparence, flexibilité et principes horizontaux.

Visibilité : le Programme assurera la visibilité des travaux de l'UE dans le financement des projets ainsi que de faire connaître les résultats obtenus conformément à l'article 46 du règlement (UE) 2021/1060 « Chaque État membre veille: a) à la visibilité du soutien dans toutes les activités concernant les opérations soutenues par les Fonds, en accordant une attention particulière aux opérations d'importance stratégique; b) à ce que les citoyens de l'Union soient informés du rôle et des réalisations des Fonds par l'intermédiaire d'un portail internet unique permettant d'accéder à tous les programmes concernant cet État membre. »

Transparence : l'Union européenne veut être plus transparente. Dans le règlement pour la période 2021-2027, il y a plusieurs mentions à cet égard, parmi lesquelles il ressort que « L'autorité de gestion publie toutes les données transmises à la Commission ou fournit un lien vers ces données sur le site internet visé à l'article 36, paragraphe 2. » (Règlement (UE) 2021/1059 art. 32, paragraphe 5). Il fait référence au fait que les données des projets programmés concernant le coût total, le financement européen, les indicateurs, etc. doivent être rendues publiques. De la même manière, les évaluations du programme ainsi que les informations sur les appels à projets sont publiées sur le site internet.

Flexibilité : les nouvelles technologies évoluent très vite et la communication institutionnelle doit apprendre à utiliser de nouveaux modes de communication tels que les nouveaux réseaux sociaux. De plus, la COVID-19 a démontré l'importance de pouvoir s'adapter à de nouvelles situations et façons de travailler. Par conséquent, la stratégie de communication doit être flexible pendant la durée de sept ans du Programme.

Les principes horizontaux, qui étaient déjà présents dans la période 2014-2020, prennent une plus grande importance dans cette période. L'attention portée à l'usage d'un langage inclusif et à la contribution à la réduction de l'empreinte carbone fera l'objet d'une plus grande vigilance de la part du Programme tant dans ses actions que dans celles des projets. Des outils d'accompagnement seront développés pour les partenaires pour la prise en compte des principes horizontaux dans le développement des actions de leurs projets.

Concrètement, le Programme poursuivra ses lignes d'actions visant à :

- organiser des événements plus écoresponsables.
- produire moins d'articles de merchandising, mais de meilleure qualité et aussi responsables que possible en matière environnemental et social.
- développer des outils tels que des codes de conduite, des conseils pour voyager en toute sécurité... suivant les recommandations de l'ERNACT pour améliorer les conditions de travail des femmes dans le domaine de la coopération européenne.

Objectifs

1. Faciliter l'accès à des informations complètes, exactes et à jour sur le contenu du Programme pour les partenaires potentiels et pour le grand public.

Grâce à des outils tels que les réseaux sociaux, les relations avec les médias, etc., les informations sur le Programme seront mises à disposition du public. En ce sens, la source principale est le site internet qui sera disponible en espagnol et en français et qui rassemble toutes les informations relatives au Programme est constamment mis à jour.

2. Faire connaître les opportunités de financement.

Les partenaires potentiels doivent être informés des opportunités de financement existantes. Pour cela, les appels à projets seront annoncés et promus par diffusion auprès des partenaires du Programme. En plus, des informations seront transmises aux médias locaux, régionaux et nationaux.

Nouveauté dans le règlement: Le règlement (UE) 2021/1060, article 49, section 2, établit que le programme doit publier un calendrier des appels prévus sur son site. Il doit être publié dès le début du Programme et doit être mis à jour au moins trois fois par an :

L'autorité de gestion assure la publication sur le site internet visé au paragraphe 1, ou sur le portail internet unique visé à l'article 46, point b), d'un calendrier des appels à propositions prévus, qui est mis à jour au moins trois fois par an et qui contient les données indicatives suivantes:

- a) la zone géographique couverte par l'appel à propositions;*
- b) l'objectif stratégique ou l'objectif spécifique concerné;*
- c) la catégorie de candidats éligibles;*
- d) le montant total du soutien prévu pour l'appel à propositions;*
- e) la date de début et de fin de l'appel à propositions.*

3. Diffuser les bénéfices des politiques européennes et leur impact sur la société.

Cet objectif est étroitement lié à l'un des objectifs de capitalisation du programme pour la prochaine période.

Les programmes et projets INTERREG doivent donner de la visibilité aux résultats obtenus grâce aux fonds européens. Pour cela, la réglementation établit une série d'obligations de communication telles que la publication d'informations sur un site Internet ou le placement d'une affiche, entre autres. Mais en plus de ces mesures, le programme POCTEFA, comme il l'a fait dans la période précédente, impose aux projets de transmettre des informations aux médias.

De plus, le Programme lui-même enverra des informations aux principaux médias, notamment lors des appels à projets mais aussi sur les résultats de projets particulièrement significatifs.

Publics cibles

Les publics cibles établis dans le domaine de la communication sont les groupes auxquels le Programme veut faire passer ses messages. La plupart des publics cibles ne restent pas dans le rôle de destinataires du message mais deviennent au contraire des diffuseurs du message à transmettre.

- Autorités et partenaires du Programme : ils reçoivent des informations sur l'avancement et l'exécution des projets. Ils sont également les principaux diffuseurs d'informations sur le Programme et ses possibilités de financement et font un effort particulier pour diffuser les appels à projets.

- Bénéficiaires potentiels du projet : l'objectif est de faire connaître le Programme et les opportunités de financement qu'il offre aux entités qui pourraient être intéressées à participer à un projet transfrontalier POCTEFA.

- Bénéficiaires des projets programmés : une fois les projets approuvés, les partenaires du projet deviennent à leur tour les messagers du travail de l'Union Européenne en communiquant les objectifs du projet, ses résultats et les financements obtenus de l'Union Européenne. Ils reçoivent également un accompagnement à travers d'outils intégrant des préconisations de communication du projet, dans le but de s'assurer le respect des obligations réglementaires.

- Médias et habitants de l'espace transfrontalier : Afin d'atteindre les citoyens, l'information est diffusée par les propres canaux du Programme et les médias, qui agissent comme des multiplicateurs pour une diffusion plus large du Programme et de ses résultats. Le Programme diffuse des communiqués d'information aux médias (radio, télévision, presse) sur l'ensemble du territoire ; notamment pour l'annonce des appels à projets. Des collaborations innovantes sont également recherchées, comme celle qui a débuté en novembre 2019 dans le cadre du POCTEFA 2014-2020 avec l'agence de presse EFE, qui a diffusé plus de 30 reportages de projets. Avec cette initiative, un large public est atteint. Un travail est également fait pour suivre les actions de communication des projets pour s'assurer qu'ils s'adressent aux médias.

- Acteurs extérieurs au territoire du POCTEFA : la Commission Européenne, d'autres programmes Interreg et des réseaux européens de coopération avec lesquels l'information est partagée. Le responsable de communication du Programme participe aux réseaux de communication tels que ceux organisés par Interact ou ceux organisés par la Commission Européenne.

Outils

Site internet :

C'est la principale source d'information du Programme. C'est le lieu où sont publiées toutes les informations : lancement d'appels à projets, guides du Programme, enregistrements de séminaires, etc. C'est pourquoi il doit être intuitif et permettre aux utilisateurs de trouver facilement et rapidement les informations qu'ils cherchent. Le règlement prévoit qu'il doit être disponible six mois après l'approbation du Programme. (Règlement 2021/1059 Art. 36 section 2.)

Le site prendra en compte l'accessibilité pour les personnes avec une déficience visuelle et son contenu sera adapté à tous types d'appareils afin de pouvoir être lu depuis les ordinateurs, portables et tablettes.

Il comportera une section d'actualités dans laquelle seront publiées les informations concernant le Programme, les projets ou les questions de la Commission Européenne qui intéressent le public du Programme. Les actions et initiatives qui sont créées tout au long des sept années de la période seront toujours médiatisées sur le site.

Il comprendra également un « moteur de recherche de partenaires ».

Il appartient à l'Autorité de Gestion de publier sur le site internet du Programme la liste des membres du comité de suivi, son règlement intérieur et un résumé des décisions qu'il a approuvées. **(Règlement 2021/1059, articles 28 et 29.)**

Newsletter :

Une newsletter sera envoyée mensuellement avec les actualités les plus pertinentes sur le Programme mais aussi sur les projets. Au cours de la période précédente, plus de 1 600 personnes se sont inscrites à la newsletter. Un questionnaire sera envoyé aux personnes inscrites pour connaître leur avis sur la newsletter et connaître les sujets qui les intéressent le plus.

Réseaux sociaux :

La présence dans les réseaux sociaux des entreprises et des institutions est aujourd'hui incontournable. Le programme POCTEFA est présent sur Twitter, Facebook et LinkedIn depuis des années. Au cours de la période 2021-2027, le Programme évaluera la création de réseaux sur de nouvelles plateformes comme Instagram et renforcera son activité dans les réseaux avec des campagnes spécifiques.

Sur les réseaux sociaux, la relation du Programme avec les réseaux européens est plus évidente à travers la participation à des campagnes lancées par la Commission (DG Regio, par exemple) telles que #EUinmyregion ou Smart Regions.

Nouvelle image :

Le Programme a un nouveau logo. L'une des principales nouveautés de cette période en termes de communication est que la mention du Fonds européen de développement régional n'est plus obligatoire. L'Union Européenne veut simplifier le message pour les citoyens, elle arrête donc de communiquer sur le fonds spécifique qui cofinance chaque initiative et communique sur l'Union Européenne en général. Le nouveau logo inclut la légende qui dit « Cofinanciado por la Unión Europea / Cofinancé par l'Union Européenne » qui remplace la mention précédente du FEDER.

Une identité graphique sera développée pour le Programme avec un manuel d'utilisation du logo qui sera mis à disposition des partenaires de projets via le site internet.

Manuel, tutoriels et autres éléments d'accompagnement pour les entités partenaires :

- Élaboration du Manuel du Programme qui comprend des informations sur la gestion des projets, les indicateurs, la communication, etc. qui aide les porteurs de projets dans leur bonne gestion.
- Création d'outils d'accompagnement des partenaires pour la prise en compte de principes horizontaux dans le développement des actions de communication.
- Mise à disposition des partenaires d'un outil d'aide à l'utilisation de la plateforme de gestion du Programme (SIGEFA).
- Tout au long du Programme, les outils nécessaires seront développés pour accompagner les entités partenaires de projets dans les tâches qui présentent le plus de doutes ou de difficultés.

Événements :

- Événement de lancement du programme POCTEFA 2021-2027. Un événement sera organisé le 8 mars 2023 à Vitoria-Gasteiz pour expliquer les clés et les nouveautés de la nouvelle période. L'événement se tiendra en format hybride, c'est-à-dire qu'il sera organisé en présentiel avec la possibilité de le suivre à distance.
- Événement de présentation de chaque appel à projets. Chaque lancement d'appel à projets sera accompagné d'un événement de présentation au cours duquel seront expliquées les spécificités de cet appel : dates, dossier de candidature, budget, etc.
- Des événements après la programmation de chaque appel à projets avec les entités partenaires des projets programmés. Après chaque programmation, un événement est organisé auquel toutes les entités partenaires des projets programmés sont conviées pour leur donner des orientations pour le démarrage et l'exécution de leurs projets.
- Soutien à des événements spécifiques dans les zones fonctionnelles.
- Événements spécifiques de capitalisation.
- Webinaires. Les webinaires avec des thématiques spécifiques pour les partenaires des projets ont été très appréciés sur la période 2014-2020 et continueront donc à être organisés.

- De plus, le Programme célèbre chaque année la Journée Européenne de la Coopération avec des événements dans la rue ou avec des vidéos (depuis la pandémie) pour rapprocher le public des avantages des projets et programmes INTERREG.

Médias

Le Programme créera des supports spécifiques pour les médias tels que des communiqués de presse ou un dossier de presse. Les médias traditionnels continuent d'être importants et continuent d'être l'un des moyens de toucher le grand public, c'est pourquoi il est prévu d'envoyer des informations sur le Programme et ses projets aux journalistes.

L'information la plus médiatique est l'annonce des appels à projets ainsi que la programmation des projets.

De plus, le Programme surveille les actions de communication des projets pour vérifier qu'ils envoient des informations aux médias sur leurs territoires. Ainsi, les projets font connaître les progrès ou les résultats obtenus grâce à la coopération transfrontalière et au soutien européen.

Réseaux et relations européens

L'un des moyens de faire connaître le Programme et ses projets au niveau européen sont les prix européens, auxquels le Programme participe généralement chaque année en soumettant des candidatures à des concours européens tels que les Regiostar Awards, Project Slam, etc.

Il existe également des canaux de communication de la Commission Européenne comme des blogs, des sites internet ou des bases de données telles que keep.eu auxquels des informations sont envoyées régulièrement.

De plus, la personne responsable de communication du Programme participe aux différents réseaux existants de responsables de la communication et est en coordination avec les coordinateurs nationaux de la communication de chaque État membre et les responsables de la communication de chaque programme.

Pendant cette période, le Programme sera en contact plus étroit avec d'autres programmes et publiera plus d'informations sur d'autres programmes sur son site et ses réseaux.

Capitalisation

Le Programme prévoit d'inclure la capitalisation des résultats dès le début du Programme avec un plan précis en la matière. Une part très importante de la capitalisation est le transfert de connaissances qui s'appuie sur la communication. Afin que les bénéficiaires de projets puissent profiter des résultats de projets antérieurs ou partager des actions avec des projets existants, ils doivent connaître le contenu de ces projets, pour cela, l'accès à l'information est essentiel. Des outils tels que CAPITEFA, www.capitefa.eu, créés dans la période 2014-2020 sont le premier pas vers une réelle capitalisation des résultats.

Grâce au soutien reçu de l'ANCT en 2020, le Programme a pu préparer un premier document avec des idées de capitalisation pour la période 2021-2027. Il fixe les objectifs de capitalisation :

1. Accroître la visibilité des résultats des projets POCTEFA.
2. Structurer les synergies entre projets/acteurs qui travaillent sur des problématiques connexes.
3. Favoriser le transfert des résultats/bonnes pratiques vers les politiques publiques nationales, régionales et locales.

Le Programme développera un plan de capitalisation spécifique dans lequel seront définies les actions à mener.

Calendrier

Calendrier approximatif

Étape / année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028-29
1. Lancement							
2. Exécution et suivi							
3. Exécution et clôture							

Quelques jalons qui peuvent être pris en compte dès maintenant :

- Publication du site internet (au plus tard 6 mois après l'approbation du Programme). Le site web du programme est www.poctefa.eu

- Publication du calendrier provisoire des appels à projets (publié dès le début du Programme) sur le site internet. Article 49 du Règlement 2021/1060 : « L'autorité de gestion assure la

publication sur le site internet visé au paragraphe 1, ou sur le portail internet unique visé à l'article 46, point b), d'un calendrier des appels à propositions prévus, qui est mis à jour au moins trois fois par an et qui contient les données indicatives suivantes:

- a) la zone géographique couverte par l'appel à propositions;
- b) l'objectif stratégique ou l'objectif spécifique concerné;
- c) la catégorie de candidats éligibles;
- d) le montant total du soutien prévu pour l'appel à propositions;
- e) la date de début et de fin de l'appel à propositions »

- L'événement de lancement du programme 2021-2027 le 8 mars 2023 à Vitoria-Gasteiz.

Budget

Le budget total prévu pour les actions de communication est de 0,3% des ressources totales du Programme conformément au texte du Programme approuvé par la Commission européenne le 23 novembre 2022.